

## Réunion JOP 18 juin 2024

Cette **réunion à l'Hôtel de Ville** fait partie d'un cycle de réunions JOP qui ont permis d'établir dans le cadre de négociations avec les organisations syndicales les modalités de primes, de temps de travail, de congés et d'organisation des services. Ces réunions ont été l'occasion d'un dialogue social intense et constructif.

**La CFTC y a participé et y intervient à tous les niveaux : en directions, en central et au niveau national. La Confédération nationale de la CFTC participe à la « Charte sociale des JO 2024 »**

» [Lire la charte](#) sur [syndicat-cftc.fr](http://syndicat-cftc.fr)

**Un regret :** les documents de travail ne sont pas envoyés en amont des réunions et sont projetés sur place. Cela complique beaucoup les échanges et les retours faits à la suite des réunions. Des préoccupations importantes voient le jour chez les agents, il s'agit de l'accès à leurs sites de travail et le stationnement de leurs véhicules en zones de restrictions de circulation.

**Les autorisations de circuler, les accréditations et la gestion de la circulation, la gratuité du stationnement, de la vidéo protection dépendent de l'autorité du préfet de police pour la période des JOP et sont fixées par décret.** Ce sont donc les services de la préfecture qui gèrent principalement ces sujets, la Ville dialogue au mieux avec eux mais n'est pas décideuse sur l'ensemble des mesures et des périmètres GRIS/ROUGES.

**La CFTC demande** qu'il soit mis en place une « foire » aux questions (FAQ) pour rassurer les agents. Le tableau d'imputation des gratifications (primes) JOP a été modifié, nous attendons la version finale.

**La CFTC a proposé et demandé des précisions** sur la prise en compte des journées et leurs conséquences sur la prime. Un exemple : à la DPE une journée compte pour une semaine, les jours compensateurs NON, les CA OUI, la grève OUI, ....

Nous attendons la version finale du tableau modifié par les remarques et les propositions de nos organisations syndicales.

## VADE-MECUM ENCADRANTS DRH POUR LES JOP

**Il va être envoyé dans les directions pour unifier le traitement de l'ensemble des agents. Il sera remis** sous forme numérique **aux encadrants et aux organisations syndicales.** Il doit comporter, les précisions nécessaires à la gestion du personnel : les gratifications (primes), le compte épargne temps, le télétravail, les CA, la cartographie, la gestion des retards, .... **La CFTC demande** qu'il soit facile d'utilisation et indexé pour faciliter les recherches notamment celles par thèmes.

## RESTAURATION

Les 10 principaux restaurants de l'ASPP resteront ouverts pendant la période estivale avec un créneau de soirée (18H30/21H30) ainsi que la plupart des restaurants partenaires (17 restaurants Émeraude, principaux restaurants interentreprises).

## CANICULE

En cas de fortes chaleurs la CFTC propose de distribuer à tous les agents opérationnels des gourdes au logo des JOP. Ces gourdes constitueraient un bon souvenir très utile. Ce qui permettrait d'éviter la distribution de bouteilles d'eau en emballage plastique.

## JOURNEE DU 26 JUILLET

Plusieurs possibilités de journée de travail selon l'activité des services :

- **Services mobilisés par le fonctionnement de la cérémonie d'ouverture ou les sites de festivités** ex : DPMP, DPE... => **journée de travail telle que prévue au planning ;**
- **Services aux usagers :**
  - **Services aux usagers indispensables ou revêtant un caractère obligatoire** (par exemple : permanences État civil, SMASH, service de surveillance du périphérique, des tunnels et des berges...) **ou à destination d'un public dont la vulnérabilité pourrait être renforcée par une fermeture** (EPHAD, EPASE, CHRS, CHU...) => **journée de travail telle que prévue au planning ;**
  - **Autres services aux usagers => journée avec départ anticipé à 14h**, journée considérée comme faite (JRTT inclus/aucune demande de récupération ne sera faite par les services), possibilité pour les services de décaler la prise de service plus tôt le matin pour les agents au planning en fin de matinée ou d'après-midi (si le cycle le permet) - ex : écoles, équipements culturels, crèches, médiathèques, PMI...
- **Autres services :**
  - **Télétravail possible => journée de travail habituelle ;**
  - **Absence de télétravail => journée avec départ anticipé à 14h**, journée considérée comme faite (JRTT inclus/aucune demande de récupération ne sera faite par les services), possibilité pour les services de décaler la prise de service plus tôt le matin pour les agents au planning en fin de matinée ou d'après-midi (si le cycle le permet)

Pour les vacataires pas d'impact sur leur rémunération.

Communication prévue par les directions auprès des agents.

**La CFTC à vos côtés !  
Pour vous défendre et vous informer**